



SOUSCRIPTEUR : Fédération Française des Échecs
Château d'Asnières
6 rue de l'église
92600 Asnières Sur Seine
Sociétaire n° 322947/E

ASSURES : Le souscripteur
Ses organes déconcentrés (ligues, comité départementaux)
Les clubs affiliés à la Fédération Française des Echecs

Période : Du 01/09/2022 au 31/08/2023
Échéance annuelle : 01/09

POLICE: A.O DOMMAGES CAUSES A AUTRUI 001

Au titre de la police ci-dessus, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de son assuré.

La garantie a pour objet de satisfaire à l'obligation d'assurance édictée par les articles L321-1 à L321-5 du Code du Sport.

Cette assurance s'applique tant pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux publics ou privés utilisés temporairement par l'assuré pour ses activités, pour les risques d'Incendie, d'Explosion, de Dégâts des Eaux et Bris des Glaces, notamment dans le cadre de la manifestation suivante :.

MONTANT DES GARANTIES :

Tous dommages confondus:	10 000 000 €
dont dommages matériels:	3 000 000 €
dont dommages immatériels :	1 000 000 €
Locaux occasionnels d'activité:	3 000 000 €
Biens confiés :	50 000 €

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions du contrat d'assurance et notamment de celles concernant la suspension de la garantie ou la résiliation anticipée prévue au contrat. Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de SMACL Assurances.

NIORT, le 30/06/2022
Pour la société,